

Conseil du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 3 mai 2012

Le jeudi 3 mai deux mil douze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Commissions de la Mairie du 16^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, Mme Ijab KHOURY, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Caroline KOVARSKY, Mme Ghislaine SALMAT, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES.

Absent ayant donné procuration :

M. Gérard GACHET

Etaient excusés :

M. Emmanuel MESSAS, , Mme Nicole MONIER, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Eric HELARD, M. Edouard FUSSIEN, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Thomas LAURET.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN, rapporteur
- Adoption du compte-rendu de la séance du 5 mars 2012
M. Claude GOASGUEN, rapporteur
- 2012 DEVE 64 : Signature avec l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, d'une convention autorisant la Ville de Paris à occuper des locaux situés sous le Palais de Chaillot, dans le jardin du Trocadéro (16e).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- 2012 DVD 25 : Programme 2012 de mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant et demande des subventions correspondantes.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- 2012 DVD 31 : Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Pont de Grenelle - Maison de la Radio (16e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur
- 2012 DPA 35 : Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment les demandes de permis de démolir, de construire, d'aménager et de déclaration préalable pour la reconstruction de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges HEBERT, 10 boulevard Murat (16e).
M. Grégoire CHERTOK, rapporteur
- 16.12 PDT : Compte Administratif : Élection du président spécial de séance
M. Claude GOASGUEN, rapporteur
- 16.12 Cpte : Adoption du compte administratif 2011
M. Pierre GABORIAU, rapporteur
- 2012 DJS 93 : Subvention (9.200 euros) et convention avec l'association le Cercle Féminin de Paris (16e).
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur
- 2012 DJS 128 : Subvention et convention (22.000 euros) avec l'association Nicolaïte de Chaillot.
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur
- 2012 DDEEES 106 : Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil (16e) pour les illuminations de fin d'année 2011.
Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur
- 16.12XX : Signature d'une convention entre la Mairie (conservatoire) et l'APE La Fontaine
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- 2012 DUCT 85 : Subvention Fonds du Maire à l'association "Association culturelle et caritative Passy-Mozart (ACCPAM) du 16e.
Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

- 2012 DAC 85 : Subvention (800 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie Comité du 16e arrondissement.

M. Pierre AURIACOMBE, rapporteur.

M. GOASGUEN constate que le quorum est réuni et ouvre la séance à 18 heures.

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée Secrétaire de séance.

- Adoption du compte-rendu de la séance du 5 mars 2012
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

Le compte rendu de la séance du 5 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

- 2012 DEVE 64 : Signature avec l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, d'une convention autorisant la Ville de Paris à occuper des locaux situés sous le Palais de Chaillot, dans le jardin du Trocadéro (16e).

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique que l'Etat est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Le Palais de Chaillot » et situé place du Trocadéro. Mme BALDINI précise que, depuis plusieurs années, une partie des espaces situés sous les terrasses latérales de ce monument est utilisée sans formalisation écrite par les jardiniers et les agents d'accueil et de surveillance de la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris. Les parties en présence sont convenues de la rédaction d'une convention afin de régulariser cette occupation et de préciser les conditions dans lesquelles les jardiniers et les agents d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris sont autorisés à occuper les locaux en question.

Mme BALDINI ajoute que la Ville de Paris a participé à l'automne 2011 à la remise en état de la terrasse et aux travaux d'étanchéité des espaces surplombant les locaux occupés. La Ville de Paris va par ailleurs prendre à sa charge les travaux de rénovation des espaces concédés, très fortement dégradés par les infiltrations d'eau. La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit en raison de la participation financière de la Ville de Paris aux travaux évoqués. La Ville de Paris s'engage par ailleurs à mettre à la disposition de l'Etat, à titre gratuit pour toute la durée de la convention, les parkings « Paris » et « Passy » dont elle est propriétaire et à assurer l'entretien des plantations sur ces espaces. Mme BALDINI propose un avis favorable sur cette convention.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DVD 25 : Programme 2012 de mise en accessibilité des autobus aux usagers en fauteuil roulant et demande des subventions correspondantes.

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI évoque l'action de mise en accessibilité des autobus parisiens menée depuis plusieurs années. La Mairie du 16^{ème} arrondissement est concernée par les lignes 123 (Porte d'Auteuil) et 175 (Porte de Saint Cloud), qui desservent la banlieue. Mme BALDINI propose de donner un avis favorable.

Mme ZWANG rappelle que l'accessibilité des autobus n'est pas assurée si des automobilistes persistent à se garer devant les arrêts de bus. En effet, l'autobus ne peut alors pas se coller contre le trottoir. Mme ZWANG suggère de relancer les forces de l'ordre pour veiller à ce point.

Mme BALDINI indique que ce point est régulièrement évoqué avec les forces de l'ordre. Il existe néanmoins toujours des automobilistes qui persistent à se garer sur ces espaces, peu conscients du préjudice qu'ils occasionnent.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DVD 31 : Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Pont de Grenelle - Maison de la Radio (16e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique que le parc de stationnement « Pont de Grenelle - Maison de la Radio » est implanté face à la Maison de la Radio, au-dessus de la voie sur berge. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place une nouvelle délégation de service public. Mme BALDINI précise qu'une première délégation de service public, de 30 ans, est arrivée à échéance en 2002. Par la suite, dans le cadre d'un affermage de 4 ans, ce parc a été exploité par la Société du Parc Etoile Foch et depuis le 6 avril 2006 par la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (S.A.G.S.).

Mme BALDINI ajoute que le parc possède une capacité de 444 places véhicules légers et 6 places deux-roues motorisés. Ce parc comporte une terrasse et deux niveaux en sous-sol. Il est destiné aux usagers horaires et aux abonnés. Il comporte également une station-service. Le parc est en bon état et ne nécessite pas de travaux importants hormis la rénovation du bureau d'exploitation et d'accueil du public.

Mme BALDINI propose deux vœux relatifs à la consultation pour trouver un nouveau délégataire.

- Le premier vœu est relatif à la terrasse du parking « Pont de Grenelle - Maison de la Radio », surplombant la Seine. Cette terrasse n'est actuellement pas occupée. Du fait des nombreux problèmes de stationnement dans le quartier, notamment consécutifs aux travaux de la Maison de la Radio, Mme BALDINI suggère de mettre à disposition les places situées sur cette terrasse pour les riverains.

- Le deuxième vœu propose de retenir quelques emplacements dans le parc de stationnement « Pont de Grenelle - Maison de la Radio » afin de permettre aux agents de la direction de la propreté du 16^{ème} arrondissement, sise rue de Boulainvilliers, de se garer lorsqu'ils arrivent tôt le matin pour prendre leur service.

Mme BALDINI demande un avis favorable pour la délibération et les deux vœux.

M. MANO demande si la plate-forme évoquée n'est pas occupée à une autre fin dans le cadre du projet global de transformation de la Maison de la Radio.

Mme BALDINI répond par la négative. Il est bien précisé dans la délibération que ce parking jouit d'une terrasse et il n'est pas dit qu'elle sera améliorée par les travaux. C'est pourquoi Mme BALDINI a proposé ces vœux, afin d'aider les riverains et les agents de la propreté du 16^{ème}.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le premier vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le deuxième vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DPA 35 : Autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment les demandes de permis de démolir, de construire, d'aménager et de déclaration préalable pour la reconstruction de vestiaires et d'un TEP sur le stade Georges HEBERT, 10 boulevard Murat (16e).

M. Grégoire CHERTOK, rapporteur

M. CHERTOK indique qu'il est demandé au Conseil d'autoriser diverses demandes d'urbanisme sur l'aménagement du stade Hébert. Ces demandes sont liées aux aménagements réalisés pour Roland Garros. M. CHERTOK souligne que grâce à la persuasion du maire du 16^{ème} arrondissement et de son adjoint aux sports, une partie du stade Hébert a été préservée pour la pratique sportive scolaire. Il s'agit aujourd'hui de réaliser des travaux sur les 4000 m²

conservés par la Ville de Paris pour y aménager des équipements sportifs, la superficie totale du stade représentant 17 000 m².

M. CHERTOK ajoute que ces travaux conduiraient à la démolition de deux bâtiments de vestiaires, puis au nivelage du terrain. Cela permettra l'aménagement du site pour créer un terrain de hand-ball avec panneaux de basket latéraux, un anneau circulaire de course comprenant 3 pistes, une aire de saut en longueur et un vestiaire d'environ 160 m². Ces travaux, d'un montant prévisionnel de deux millions d'euros, seront pris en charge par la Fédération Française de Tennis suite à la convention passée entre celle-ci et la Ville de Paris. La fin des études est prévue pour mi-2012. Les travaux sont prévus pour février à août 2013. M. CHERTOK suggère un avis favorable sur ces aménagements.

M. HERVOUET DES FORGES souligne que cette restitution d'une partie des équipements sportifs de proximité était prévue dans le projet Roland Garros. La restitution a fait l'objet d'une concertation précise entre la Mairie du 16^{ème} arrondissement et la direction de la jeunesse et des sports. Le projet a été sensiblement modifié et amélioré par des discussions avec les utilisateurs scolaires. M. HERVOUET DES FORGES souligne que le terrain de handball sera aux normes de la Fédération française de handball, ce qui permet son utilisation en compétition. Les deux terrains de basket latéraux seront aux normes scolaires, permettant une diversification de la pratique sportive. L'anneau circulaire de course aura une circonférence de 150 mètres, avec trois couloirs, et pourra être utilisé par les élèves de primaire et de collège. Une piste droite de 60 mètres sera insérée avec une aire de saut en longueur. Six vestiaires seront construits : deux de 16 m², deux de 6 m² et deux pour les professeurs. Un local pour les personnels de la DJS sera également construit. L'équipement sera gardienné et accessible aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute, bien que cela ne fasse pas partie de la délibération, qu'il est prévu un accès vers les quatre tennis extérieurs du Centre National d'Entraînement afin de les mutualiser après la perte, en 2015, des tennis du Fonds des Princes.

M. HERVOUET DES FORGES souligne que la restitution de ces espaces sportifs permettra l'accueil des sportifs scolaires, particulièrement nombreux et dynamiques dans le périmètre. Les arbitrages demandés et obtenus par la Mairie du 16^{ème} arrondissement tiennent compte de cette réalité. D'autres restitutions en cours ou à venir sur l'hippodrome d'Auteuil et l'espace Géo André compléteront l'offre sportive en matière d'athlétisme associatif, dynamique dans l'arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES demande à la Ville de Paris de s'assurer de l'homogénéité de l'avancement des travaux entre la parcelle municipale et la parcelle concomitante du CNE afin d'éviter la situation d'un espace sportif globalement inutilisable au-delà de la durée des travaux, prévue pour sept mois.

M. MANO note qu'après les inquiétudes passées, ce projet aboutit à une offre sportive supérieure à ce qu'elle était antérieurement. M. MANO ajoute que le dialogue constructif semble de ce fait plus utile que l'opposition de principe. Ce dossier présente l'exemple d'une collaboration fructueuse entre la Mairie du 16^{ème} arrondissement et la Mairie de Paris.

Mme BAIGUINI indique qu'elle ne partage pas pleinement la satisfaction exprimée autour de ce projet. La délibération reste vague, malgré les précisions apportées. Mme BAIGUINI regrette que la piste d'athlétisme ne permette pas la préparation des épreuves du baccalauréat.

M. HERVOUET DES FORGES répond qu'une piste de 400 mètres avec six couloirs, située à 300 mètres du stade Hébert, a été livrée. M. HERVOUET DES FORGES souligne également la demande de création d'une piste de 200 mètres ou à défaut une piste de 166,66 mètres à virages relevés sur l'espace Géo André, permettant d'accueillir les épreuves du baccalauréat et les activités de formation d'un club d'athlétisme. M. HERVOUET DES FORGES ajoute, en réponse à M. MANO, que le projet a avancé essentiellement grâce à l'implication forte de la Mairie du 16^{ème} arrondissement.

M. GOASGUEN note que le CNE est la partie la plus difficile de cet aménagement. Il est nécessaire que le permis soit déposé le plus tôt possible afin que les recours puissent s'effectuer dans les meilleurs délais. Un recours est prévisible car la domiciliation du CNE a fait l'objet de contestations. M. GOASGUEN souligne la nécessité d'aller vite afin

d'harmoniser la construction du stade Hébert. Il souhaite donc un avis favorable largement partagé afin que les Tribunaux administratifs puissent juger dans les meilleurs délais.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité. Mme Dreyfuss, M. Alphan, Mme Baiguini et Mme Arles votant contre.

➤ 16.12 PDT : Compte Administratif : Élection du président spécial de séance

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI est désignée Présidente spéciale de séance.

M. GOASGUEN quitte la séance.

➤ 16.12 Cpte : Adoption du compte administratif 2011

M. Pierre GABORIAU, rapporteur

M. GABORIAU indique qu'en application du Titre I^{er} du Livre V du code général des collectivités territoriales, les conseils d'arrondissement délibèrent sur le compte administratif de leur état spécial. L'ensemble des 20 comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Paris lors de la séance des 19 et 20 juin 2012.

M. GABORIAU précise que les crédits non consommés lors de l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant. La délibération sur le budget supplémentaire 2012 de l'état spécial du 16^{ème} arrondissement aura lieu lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2012.

Les tableaux retraçant l'état du compte administratif de l'état spécial du 16^{ème} arrondissement ont été remis aux membres du conseil d'arrondissement. Ces tableaux sont détaillés par rubrique fonctionnelle et sous la forme d'un récapitulatif général. Ils font apparaître par article, les crédits ouverts, les mandatements et le solde d'exécution de l'exercice 2011.

M. GABORIAU ajoute que les crédits ouverts au titre de l'exercice 2011 sont de 6 730 698 euros, les dépenses mandatées de 5 627 511 euros, et les crédits à reporter de 1 103 187 euros.

1. Section d'investissement

M. GABORIAU indique que les crédits ouverts au titre de la section d'investissement s'élèvent pour 2011 à 789 923 euros et les dépenses mandatées à 433 027 euros. Les crédits à reporter sont donc de 356 896 euros. Le pourcentage des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est de 68,37 %, celui des dépenses liquidées de 54,82 %

Sur ces 356 896 euros reportés en 2012, 107 063 euros correspondent à des dépenses engagées en 2011 mais non mandatées au 31 décembre 2011.

Le reliquat des crédits permettra de financer une partie des travaux de rénovation du service de l'état civil ainsi que des travaux dans les équipements de proximité de l'arrondissement.

2. Section de fonctionnement

M. GABORIAU indique que les crédits ouverts au titre de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 940 775 euros, les dépenses mandatées à 5 194 483 euros, soit 87,44 % et les crédits à reporter se montent à 746 291 euros. Cette somme comprend les dépenses engagées par la Mairie du 16^{ème} arrondissement et par les directions de la Ville en 2011 et qui n'ont pas été mandatées avant la clôture de l'exercice au mois de décembre 2011, à savoir 184 508 euros.

Parmi les crédits ouverts au titre de la section de fonctionnement, la Dotation de Gestion locale représente 4 750 375 euros. 91,77 % des crédits ont été engagés en 2011 et 89,69 % des crédits liquidés. Le montant des reports libres d'emploi est de 425 956 euros.

La Dotation d'Animation Locale représente 764 442 euros. Les sommes non liquidées fin 2011 s'élèvent à 44 455 euros au titre de l'animation locale et 32 428 euros au titre des travaux urgents dans les équipements de proximité, et notamment les travaux effectués dans les

écoles pendant les vacances scolaires de fin d'année. Le taux d'engagement est de 82,23 % et le montant des crédits libres d'emploi de 135 826 euros.

Le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir de la Dotation d'Animation locale et de la Dotation de Gestion locale de 90,54 % et le taux de liquidation de 87,44 %.

M. GABORIAU précise qu'au total, sur l'ensemble des trois dotations (investissement, gestion locale et animation locale), le taux d'engagement des crédits est de 87,94 %, celui des crédits liquidés de 83,61 %.

Le compte administratif de l'état spécial du 16^{ème} arrondissement pour 2011, mis aux voix par Mme GIAZZI, est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN rejoint la séance.

- 2012 DJS 93 : Subvention (9.200 euros) et convention avec l'association le Cercle Féminin de Paris (16e).

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES indique que le Cercle Féminin de Paris est une association mixte qui accueille toutes les populations. Les objectifs et engagements respectifs de la Ville de Paris et le club sont définis par convention, en concertation étroite avec la mairie d'arrondissement. L'association Cercle Féminin de Paris bénéficie depuis plusieurs années du soutien financier de la Ville et passe depuis 2001 une convention annuelle d'objectifs. M. HERVOUET DES FORGES souligne que c'est néanmoins la première fois qu'une telle convention est soumise à l'approbation du Conseil d'arrondissement, ce dont il se félicite.

M. HERVOUET DES FORGES précise que l'association a été fondée en 1928 par Simone Pierson, figure légendaire du sport féminin français et athlète dans les années 1930. L'association regroupe 939 membres dans cinq disciplines et 12 équipes engagées en championnat. L'association emploie 20 professeurs, tous diplômés d'Etat. En tennis, le Cercle Féminin de Paris est en 1ère division. M. HERVOUET DES FORGES ajoute que l'association participe à de nombreuses manifestations organisées par l'OMS du 16^{ème} arrondissement et que plusieurs de ses dirigeants bénévoles y sont fortement investis.

M. HERVOUET DES FORGES note que la subvention proposée - 9 200 euros - reste modeste et n'a pas évolué depuis l'exercice 2009. Il ajoute que la Ville de Paris envisage, dès la saison prochaine, un triplement des tarifs de location des créneaux sportifs municipaux dont le CFP est particulièrement dépendant. Cela représenterait un surcoût de plus de 15 000 euros, compensé partiellement, à hauteur de 8 200 euros, par la Ville. M. HERVOUET DES FORGES considère cette évolution, à la discrétion de l'exécutif parisien comme inacceptable.

M. HERVOUET DES FORGES propose un avis favorable sur cette délibération, assortie des remarques et réserves évoquées.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DJS 128 : Subvention et convention (22.000 euros) avec l'association Nicolaïte de Chaillot.

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES indique que l'association Nicolaïte de Chaillot compte plus de 1600 licenciés, dont 30 % de féminines, répartis dans plusieurs disciplines et notamment le football. Cette association est très implantée dans le nord de l'arrondissement et met l'accent sur l'éducation sportive et le sport amateur de compétition. L'association contribue au lien social, notamment en accueillant les très jeunes enfants dans son centre aéré du mercredi ou en accueillant une fois par mois les enfants handicapés et leur famille. Elle participe à de nombreuses manifestations organisées par l'OMS du 16^{ème} arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES souligne que l'association représente un pôle sportif important de l'ouest de la capitale. Une subvention de 22 000 euros est proposée par la Ville de Paris, malgré une demande de 25 000 euros de la part de l'association. M. HERVOUET DES FORGES précise que la Ville de Paris a mis en avant la situation financière confortable de l'association pour stabiliser la subvention, depuis 3 saisons.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute que le triplement du tarif de location des créneaux représenterait un surcoût de 10 000 euros pour l'association. La Ville de Paris n'envisage, actuellement, aucune compensation financière.

M. HERVOUET DES FORGES propose un avis favorable sur cette délibération, assortie des remarques et réserves évoquées.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DDEES 106 : Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil (16e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU indique qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011, l'association des commerçants du Village d'Auteuil s'est mobilisée pour illuminer la rue dans le cadre de l'opération « Paris illumine Paris » mise en place par la Mairie de Paris. Mme ROUSSEAU propose un avis favorable sur la subvention accordée à cette association.

M. GOASGUEN souligne que la subvention diminue chaque année, passant de 11 000 à 8 000 euros, et surtout que ces subventions arrivent en retard.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Signature d'une convention entre la Mairie (conservatoire) et l'APE La Fontaine

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER précise qu'il s'agit de la concession d'une salle pour une durée de cinq heures, dans le cadre de la réalisation d'un spectacle. La redevance horaire est fixée à 25 euros. Cette concession fait l'objet d'une convention entre la Mairie du 16^{ème} arrondissement et l'association.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DUCT 85 : Subvention Fonds du Maire à l'association « Association culturelle et caritative Passy-Mozart » (ACCPAM) du 16e.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique qu'une subvention de 10 000 euros est proposée, sur les Fonds du Maire, au bénéfice de l'association culturelle et caritative Passy-Mozart. Cette association contribue à l'animation du quartier Auteuil-Passy. Plus spécifiquement, cette somme sera consacrée à l'aménagement de locaux pour les personnes sans abris. Ces locaux à aménager sont mis à disposition par la paroisse.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DAC 85 : Subvention (800 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie Comité du 16e arrondissement.

M. Pierre AURIACOMBE, rapporteur

M. AURIACOMBE indique que la section du 16^{ème} arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie compte près de 260 adhérents et effectue un important travail de mémoire. La reconduction de la subvention de 800 euros, stable depuis cinq ans, est proposée.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Vœu sur l'avenir du service public de l'eau à Paris

M. Claude GOASGUEN, rapporteur

M. GOASGUEN indique avoir eu connaissance de projets de la Mairie de Paris relatifs à l'avenir du service public de l'eau de la capitale. M. GOASGUEN présente le vœu que le Conseil d'arrondissement du 16^{ème} soit informé du devenir des équipements en eau situés dans l'arrondissement, et notamment les réservoirs de Passy et l'usine de pompage d'Auteuil.

M. MANO souligne que les décisions en la matière n'ont pas encore été prises.

M. GOASGUEN souhaite être informé préalablement à la prise de décision.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Vœu sur la parcelle en état d'abandon manifeste située 11-13 rue Henri Heine et 25 rue Jasmin

M. Claude GOASGUEN, rapporteur

M. GOASGUEN souligne que la parcelle située 11-13 rue Henri Heine et 25 rue Jasmin est à l'abandon depuis plusieurs années, ce qui génère de fortes nuisances pour les riverains. Une procédure pour expropriation peut être lancée quand une parcelle demeure non entretenue et sans habitants habituels depuis plusieurs années. La procédure sera complexe, car le propriétaire de la parcelle appartient à une célèbre famille syrienne et vit en exil en Espagne depuis 1980 du fait du désaccord avec son frère. M. GOASGUEN propose par ce vœu à la Mairie de Paris de réaliser l'expropriation de cette parcelle afin de construire, notamment, des logements sociaux et des équipements collectifs.

M. MANO précise que le problème est connu depuis plusieurs années. Des contacts ont été pris avec les représentants de la famille Assad. Le propriétaire souhaitait réaliser sur ce terrain une résidence hôtelière. Des travaux avaient commencé, mais ont rapidement été arrêtés. La procédure envisagée prendra du temps, au moins trois ans.

M. GOASGUEN souligne que le permis de construire sur cette parcelle est périmé.

M. MANO indique qu'il est favorable à la procédure, mais sera vigilant sur la destination de cette parcelle en cas de modification du PLU.

M. GOASGUEN précise que l'avocat du propriétaire a pris contact avec lui. Les difficultés familiales ne permettront probablement pas au propriétaire d'engager une défense vigilante dans ce dossier. C'est pourquoi l'expropriation est aujourd'hui proposée.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN félicite MM. CHERTOK, LEGENDRE et HERVOUET DES FORGES pour leur promotion dans l'Ordre National du Mérite.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance à 18 heures 50.